

CHU : militant anti-amiante réintégré

La mise à la retraite d'office de Serge Vautier, agent de sécurité et militant anti-amiante au CHU, est annulée.

Recruté en 1979 par le Centre hospitalier universitaire de Caen, Serge Vautier, 58 ans, est employé comme agent de sécurité à la résidence pour personnes âgées de La Charité. La direction du CHU l'a mis à la retraite d'office en lui reprochant un « **refus d'obéissance** », une « **insulte inacceptable** » à l'égard d'une aide-soignante, des « **courriers électroniques au ton grandiloquent et fantaisiste** ». Le conseil de discipline avait émis un avis favorable à cette mise à

la retraite.

À deux reprises déjà, le tribunal administratif a, en référé, ordonné la réintégration du salarié. Statuant cette fois au fond, le tribunal a estimé qu'en « **prononçant la mise à la retraite d'office - la sanction la plus grave avant la révocation - le directeur du centre hospitalier de Caen avait pris une sanction disproportionnée** ». La juridiction considère que les faits « **reprochés à l'intéressé n'étaient pas habituels et**

devaient être relativisés, un seul témoignage ayant été produit sur les propos menaçants ou injurieux tenus à l'encontre de son supérieur hiérarchique et de collègues ».

Le tribunal note également que l'établissement n'avait reçu aucune plainte des résidents ou de leurs familles à l'égard de l'agent. Et il n'était pas établi que le comportement de celui-ci aurait porté atteinte à l'image du centre hospitalier.

Par ailleurs, Serge Vautier préside

l'association Amiante et sécurité, qui regroupe les plaintes dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en juillet 2009 à Paris pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui à l'égard des usagers et salariés dans le dossier de l'amiante au CHU de Caen. Considéré comme l'un des plus amiantés de France, le CHU de Caen, faisant l'objet de travaux de désamiantage, sera démolé et reconstruit.